



LAFO



Nos engagements 2018 en matière de Global Environnement



Mot du Président de LAFI:

Depuis Janvier 2012, LAFI a rejoint le programme Global Compact des Nations Unies.

En rejoignant ce programme, LAFI a pris un certain nombre d'engagements dans le cadre de sa première communication sur le Progrès.

Après six années de participation au programme Global Compact, nous voulons réaffirmer notre implication pour le développement durable.

Respecter les droits de l'Homme, assurer de bonnes conditions de travail pour nos collaborateurs, lutter contre la corruption, adapter le fonctionnement de l'entreprise aux impératifs environnementaux sont des priorités pour LAFI.

Je vous invite à découvrir nos résultats 2017 et les actions que nous entendons déployer durant l'année 2018 pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans chaque domaine.

Laurent MITAIS

Président

Sommaire

Introduction

I) Les actions de LAFI à travers les chiffres de 2017

II) LAFI et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies

A) Droit de l'homme

B) Travail

C) Environnement

D) Lutte contre la corruption

E) Bien être

III) Une responsabilisation de l'entreprise au cœur de thématiques centrales

A) Responsabilité Economique

B) Responsabilité Sociale

C) Responsabilité Environnementale

D) Responsabilité Sociétale

Introduction

Membre du pacte des Nations Unies depuis janvier 2012, LAFI vise à devenir une entreprise citoyenne et responsable au sein de l'économie mondiale en prenant des engagements chaque année en visant des objectifs à atteindre en matière environnementale et en respectant les principes fondamentaux du pacte des Nations Unies.

Intégrer totalement le pacte mondial et ses principes à la stratégie d'entreprise de LAFI ainsi qu'à ses opérations quotidiennes et à sa culture sont des enjeux primordiaux pour LAFI.

Pour y parvenir, LAFI se fixe des objectifs et établit les résultats à travers sa communication annuelle en matière de Global Environnement.

Pour les engagements que LAFI compte entreprendre sur l'année 2018, la mise en œuvre dans sa sphère d'influence de l'ensemble des valeurs fondamentales en matière de droit de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption seront des priorités.

I) Les actions de LAFI à travers les chiffres de 2017

Air : = Une émission des GES maîtrisée



- Emissions totale de GES (tonne éq. CO2)
- Fret : Kg éq. CO2 Fret Géodis / nombre de kg annuels transportés
- Fret : Kg éq. CO2 Fret Géodis / nombre de litige annuels
- Fret: % de livraison « totale » (basé sur la quantité de livraisons effectuées)

2016	2017
5,69	6,41
0,25	0,64
1,00	1,00
88%	89%



Véhicules : ↘ baisse de la consommation moyenne du parc

- Consommation annuelle moyenne de carburant du parc de véhicules (Litres)
- Par véhicule

2016	2017
50050	46857
1389	1512

Energie Une consommation électrique / salarié maîtrisée

- Kwh électrique / salarié/ an



2016	2017
1099	1307

Informatique = amortissement stable

- Durée de vie moyenne du parc informatique (nombre d'année)



2016	2017
3	3

Déchets ↘ consommation de papier / salarié

- Consommation annuelle de papier par collaborateur (kg/pers./ an)



- % de type de déchets pris en charge par filière de recyclage (procédure tri-déchets)

2016	2017
30	26
90%	90%

II) LAFI et les principes du pacte mondial des Nations Unies

Droits de l'Homme :

- ▶ Promouvoir les droits de l'Homme
- ▶ Respecter les droits de l'Homme
- ▶ Veiller à leur non violation

Travail :

- ▶ Eliminer le travail forcé et obligatoire
- ▶ Entreprendre des initiatives de responsabilisation
- ▶ Abolir toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession
- ▶ Abolir tout travail d'enfants

Environnement :

- ▶ Appliquer une approche de précaution
- ▶ Soutenir une technologie respectueuse de l'environnement
- ▶ Entreprendre des initiatives de responsabilisation

Lutter contre la corruption :

- ▶ Agir contre toute forme de corruption





A) Droits de l'Homme

- Promouvoir et respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à ne pas rendre complice de violations desdits Droits.
- Engagement du respect de ces droits entre collaborateurs et partenaires de LAFI.
- Encourager les partenaires et fournisseurs à s'engager dans la même démarche que LAFI
- Ne pas pratiquer une politique de ressources humaines qui conduirait au non respect des Droits de l'Homme.
- Encourager tout individu ayant connaissance de tels abus à les révéler à l'entreprise.

Résultats 2017 :

- Diffusion de la charte auprès des fournisseurs en leur demandant de formaliser leur adhésion
- Zéro plainte de salarié enregistrée

Objectifs 2018 :

Renouveler le résultat 2017 avec zéro plainte émanant de collaborateurs au cours des douze prochains mois et s'assurer que nos partenaires suivent ces démarches et confirment leurs engagements.

B) Travail



- Respecter le droit à la liberté syndicale, liberté d'expression, liberté d'association, et reconnaître le droit à la négociation collective
- LAFI lutte directement ou indirectement contre toute forme de travail forcé ou obligatoire et prohibe le travail des enfants, la discrimination à raison du sexe, de l'origine, de l'âge, de la religion ou de l'invalidité des collaborateurs tant dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes que lors de leur recrutement et qu'aucun de ses collaborateurs ne soit rémunéré en deçà des minima conventionnels.

Résultats 2017 :

- Collaboration avec des entreprises adaptées.
- Zéro plainte enregistrée.
- Communication du « Code de Conduite » aux nouveaux collaborateurs dès leur arrivée

Objectifs 2018 :

- **Interdiction d'une politique de ressources humaines qui conduirait à une quelconque forme de discrimination ou d'harcèlement.**
- **Poursuite d'une politique de recrutement qui favorise l'insertion sociale via les annonces d'emplois diffusées sur des supports les plus diversifiées pour une accessibilité au plus grand nombre.**

C) Environnement

LAFI encourage les modes de déplacements alternatifs écologiques auprès de ses salariés et s'engage dans la dématérialisation tant avec ses clients en proposant les factures électroniques qu'avec ses fournisseurs en sollicitant le passage de commande en EDI.

Résultats 2017:

- Incitation à l'usage du covoiturage.
- Poursuite de la délivrance de bulletins de paie dématérialisés.
- Dématérialisation de factures client
- Création d'espace de stockage permettant la limitation des déplacements jusqu'à l'entrepôt,

Objectifs 2018 :

- Poursuivre la démarche du co-voiturage des collaborateurs
- Poursuivre le renouvellement du parc informatique avec un recyclage des anciens ordinateurs
- Encourager l'adhésion aux bulletins de paie dématérialisés
- Promouvoir l'utilisation de produits dématérialisés



D) Lutte contre la corruption

LAFI s'engage contre toutes les formes de corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Engagements:

Maintenir les règles de gouvernance concernant :

- La conformité avec les lois antitrust et sur la libre concurrence.
- Les procédures de traitement des cadeaux et invitations.
- La prévention des conflits d'intérêt.
- Les procédures de traitement des informations privilégiées.



S'assurer que chacun, à son niveau dans l'organisation, est informé des règles de gouvernance, et ce, dès son entrée dans la société.

Résultats 2017:

Réalisation d'une formation compliance de niveau 2 pour tous les salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

Objectif 2018:

Poursuivre l'information et les formations sur les règles de « Compliance » par une formation Compliance de niveau 3.

E) Bien être

Engagements :

- Améliorer l'environnement de travail.
- Veiller à l'épanouissement du collaborateur.
- Promouvoir l'exercice physique

Résultats 2017:

- Création d'un espace de détente avec baby-foot
- Installation de vestiaires et douches pour les collaborateurs
- Mise en place d'une Conciergerie
- Parois anti-bruit

Objectifs 2018 :

- **Encourager les activités sportives.**
- **Renouveler le réfrigérateur**
- **Mise en place du télétravail.**



III) La responsabilisation de l'entreprise au cœur de thématiques centrales :

Dans un environnement économique imprévisible, la responsabilité économique, sociale, environnementale et sociétale des entreprises répond à un besoin majeur de la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des entreprises. La responsabilisation de l'entreprise est un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, économique et éthique.

A travers ces différentes responsabilités, LAFI s'engage à respecter les enjeux du développement durable.

Il s'agit également pour LAFI d'interagir avec les parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs) pour intégrer ces enjeux dans ses relations tant avec ses collaborateurs, qu'avec ses clients et fournisseurs.

A) RESPONSABILITE ECONOMIQUE

GOVERNANCE D'ENTREPRISE :

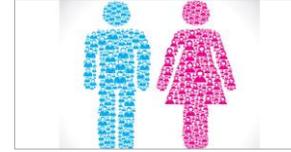
- Un règlement d'organisation et gestion « **ROG** » sert à déterminer les niveaux de délégation de pouvoir ainsi que les obligations des organes de direction de LAFI.
- Ce règlement gère la prise de décision et permet de garantir une meilleure coordination entre les différents organes de l'entreprise.

Engagements :

- Mise en place d'un système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001.
- Engagement des principaux partenaires de LAFI à un système de management environnemental.
- Actualisation du bilan Carbone.
- Système de management environnemental mis en place depuis le 1^{er} septembre 2012 :

www.lafi.fr-environnement

B) RESPONSABILITE SOCIALE



Respect des droits de l'Homme et des salariés

- Promotion des droits de l'Homme de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen.
- Respect du code du travail.

Egalité, diversité et lutte contre les discriminations

- LAFI s'engage à lutter contre les discriminations en matière d'emploi et de rémunération.
- Elle s'interdit de pratiquer toute discrimination en raison du sexe, de l'origine, de l'âge ou de la religion ou de l'invalidité. de ses collaborateurs tant dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes que lors de leur recrutement.

Dialogue social

- Accord sur les 35 heures.
- Accord sur les seniors : contre la discrimination à l'embauche et pour le maintien dans leur poste.
- Accord sur la mise en place d'un compte épargne temps.

Santé et sécurité au travail

- Engagement à assurer aux collaborateurs des conditions de travail saines et sûres.
- Épanouissement au travail : création d'un espace détente « bien être ».
- Cantine d'entreprise : réfectoire à la disposition des salariés pour déjeuner.
- Accès sécurisé aux locaux.
- Aménagement des postes de travail en fonction des collaborateurs.
- Installation de parois anti-bruit
- Déménagement dans un espace de bureau plus grand proposant davantage d'espace de travail aux collaborateurs.

Développement du capital humain

Gestion de carrière :

- Entretien annuel : un point est fait avec chaque manager de service avec son collaborateur.
- Entretien professionnel obligatoire « **EPO** » tous les 2 ans .

Formation :

- Des formations peuvent être soumises par les managers aux collaborateurs en fonction de leurs besoins.

C) RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE



Engagements :

- Gestion des déchets

- Utilisation papier 100% recyclable labellisé PEFC.
- Recyclage des cartouches d'encre.
- Autre collecte : prise en charge des DEEE par filière de recyclage (Ecologic).

- Utilisation durable des ressources et maîtrise de la consommation d'énergie

- Electricité : sélectionner des partenariats privilégiant l'électricité 100% verte.
- Maîtrise des émissions de CO2.
- Réduction des déplacements entre les agences et le siège social suite à l'installation des surfaces HUB dans chaque agence et au siège social.
- Utilisation de prestataires électriques engagés dans le développement durable

Objectifs 2018 :

- Amortissement du parc informatique sur 3 ans
- Réduction de l'utilisation du papier

D) RESPONSABILITE SOCIETALE

LAFI contribue à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'inclusion sociale ou au développement économique ce qui se traduit par :

- La mise en place un programme de réduction des déchets papiers dans l'entreprise.
- La rédaction d'un plan de déplacement d'entreprise pour favoriser les transports non-polluants
- La création d'une charte des fournisseurs qui met l'écologie au centre de la supply chain.
- La création d'une charte éthique contre la corruption.
- L'augmentation de la rémunération de ses salariés via les tickets restaurants, le CE, le PEE, l'intéressement, la participation, les avantages en nature ou autres primes.
- La mise en place des programmes de prévention / santé et de bien être au travail dans l'entreprise.
- La prise en compte de l'ergonomie des salariés au travail.
- L'intégration de la RSE dans la direction RH.

Les engagements et objectifs de LAFI

A travers son engagement au sein du Pacte Mondial des Nations Unies et le désir d'améliorer ses résultats par la mise en place d'objectifs respectant les impératifs dudit Pacte mais également la question environnementale, LAFI s'inscrit dans une démarche de développement durable pour atteindre une performance significative et primordiale pour la santé de notre économie.

